



## **DECLARATION LIMINAIRE DU CHSDI 22 DU 07 avril 2011**

Monsieur le Président du CHSDI des Côtes d'Armor,

Mesdames Messieurs les représentants de la parité administrative et de la parité syndicale.

En fin d'année 2010, les discours des ministres et des directeurs annonçaient une pause dans les réformes pour 2011. Pour qui prenez-vous les agents ? On constate que tout du moins vous les prenez pour des imbéciles.

En effet, le gouvernement par l'intermédiaire de responsables zélés crée des conditions déplorables de travail.

### **Mesdames, Messieurs les directeurs, réveillez-vous !!!**

Pour le département des Côtes d'Armor, à la DDFIP il y a dès le premier janvier un manque d'effectif de 5 agents dans la filière Gestion Publique, c'est pire pour la filière Fiscale. Bien sûr, on n'a pas tenu compte des éventuels départs en retraites d'ici septembre (57). Ce qui fait que la très grande majorité des services sont en manque d'effectif.

Et c'est plus de 60% des effectifs qui ne seront pas remplacés dans le département (alors que le gouvernement annonçait royalement 50%).

Quand les agents demandent des effectifs pour accomplir leurs missions, vous leur répondez TSM (Tableau de Structures et de Moyens) ou l'ORE (Outil de Répartition des Emplois). Ce n'est pas la réponse qu'attendent les agents et ces tableaux sont-ils en adéquation avec les charges des différents postes ?

### **Les agents pensent que NON.**

Donnez leur des moyens en effectifs et arrêtez les suppressions d'emplois, sinon vous allez encore accroître le nombre d'agents qui se découragent de ne plus pouvoir accomplir correctement leurs missions.

A la douane, le transfert de tous les services sur Plérin est presque accompli, en dépit de l'avis des agents et sans dialogue social digne de ce nom. D'ailleurs à propos de dialogue, le directeur régional de la douane a répondu à votre courrier de septembre dernier le 15 décembre 2010.

On ne peut pas dire que la réponse du directeur régional de la douane apporte un éclaircissement dans son dialogue social. Il avance que tout s'est fait dans la concertation, que toutes les inquiétudes des agents ont été levées ; mais de qui se moque t-il ? et l'on vient seulement d'en avoir connaissance.

Par contre, les agents ont bien reçu leur petite enveloppe, leur expliquant les modalités d'application de la loi de mobilité et cela la veille du CHS DI du 09/12/2010. Dans leur cas, ils n'y a pas eu de retard dans la réponse.

### **Quelle curieuse coïncidence ? Est-ce là le fameux dialogue social ?**

Pour la DDPP, les agents sont dans l'expectative. De quelle ministère ou direction dépendent-ils ? Le Secrétariat Général se fend d'un courrier pour leur expliquer qu'ils dépendent de deux CHSDI pendant une année.

**Quel progrès !!!**

Eux non plus n'avaient pas demandé de changement. Ils ont également perdu des effectifs.

Toutes ces attaques contre les effectifs, toutes les réformes créent des conditions de travail de plus en plus déplorables. Les agents sont de plus en plus stressés.

### **Va-t-on enfin s'occuper de ce risque psychosocial avant que l'on ne soit atteint par le syndrome FRANCE TELECOM ?**

Cela ne semble pas préoccuper le gouvernement, qui s'attaque maintenant à l'Action Sociale.

Sans en avoir fait part auparavant aux organisations syndicales, profitant du passage de la gestion des crédits déconcentrés dans CHORUS, le Secrétariat Général a présenté son projet de réorganisation de l'action sociale lors du CNAS du 01/03/2011. Les délégations départementales seraient régionalisées avec la création de plates-formes, placées sous l'autorité d'un « chef de support » nommé par le Secrétariat Général et non plus élu comme le sont actuellement les délégués départementaux.

Il apparaît pourtant que le transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate-forme est imminent, entraînant ainsi une perte d'activité importante des délégations départementales. Celles-ci ne géreront dorénavant que le Budget d'Initiative locale (BIL), organiseront les travaux du CDAS et assureront un semblant d'information des agents.

Derrière cette orientation, c'est la question des moyens qui est posée.

Certains points concernant l'accompagnement administratif des personnels médicaux et du service social devraient être également simplifiés et réorganisés autour des coordonnateurs régionaux.

Si cette nouvelle organisation était validée, elle se traduirait par une « ré allocation » des moyens humains, donc des suppressions d'emplois.

### **Quid de la Médecine de Prévention, de la solidarité envers les agents en difficultés ?**

Dans ces moments, où de plus en plus d'agents se sentent « lâchés » par leur hiérarchie, se sentent les laissés pour compte d'une politique asociale faisant des fonctionnaires des nantis ; leur dernier recours était l'Action Sociale Départementale. Celle-ci était au plus proche d'eux, alors la régionalisation va éloigner un de leur dernier soutien.

### **Il est temps d'arrêter la casse. Mesdames, Messieurs les directeurs réagissez, faites remonter les inquiétudes des agents.**

FO dénonce cette régionalisation qui n'a pour but que d'économiser des emplois et qui entraînera une régression de l'action sociale ministérielle. FO apporte son soutien plein et entier aux personnels des délégations.

**Force Ouvrière demande :**  
**l'amélioration des conditions de travail, quelles soient matérielles ou humaines,**  
**la prise en charge du stress des agents,**  
**la fin des suppressions d'emplois,**  
**la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,**  
**l'arrêt de toutes les réformes telles qu'elles sont menées,**  
**l'abrogation de la loi sur la mobilité,**  
**l'abrogation de la loi sur les retraites,**  
**la fin de la RGPP.**